

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Mardi 4 juillet 2023 à 17 heures 30 dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire	x			
	Jean DELALANDRE	Titulaire			x	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			x	x
	Pascal HOUBRON	Titulaire			x	
	Agnès LALOI	Titulaire			x	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire			x	
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			x	
	Didier TERRIER	Titulaire			x	
	Patricia RENOUE	Suppléante			x	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			x	
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			x	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante	x			
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			x	
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	x			
CC Pays de Honfleur- Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	x			
CC Yvetot- Normandie	Denise HEUDRON	Suppléante	x			
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			x	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant		x		
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	x			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			x	
	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire			x	

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heuteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetoil
Maulévrier-sa-ville-Geffrude
Mauny
Nerville
Notre Dame de Bliquetuit
Pelville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arneult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ectan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrièle-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Côte
Touffreville-la-Corbeline
Triquerive
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueton
Boumerville
Caumont
Conteville
Cormeille-sur-Risle
Epreville
Fouillebeuf
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toubainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 076-257602847-20230704-202307078AT-DE

Seine-Maritime

Abbeville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canleieu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Haurteauville
 Jumèges
 La Bouille
 La Crotte
 La Maitteville-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumèges
 Le Trait
 Louvetot
 Mautévrier-sainte-Georgette
 Msuny
 Norville
 Notre-Dame-de-Bliqueville
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquillon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Cornesville-sur-Risle
 Etreville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemere-Guénouviller
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

	Annick DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant		x		
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant	x			
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées				
Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Clotilde de ZELICOURT	Chargée de mission Urbanisme	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »	x

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambouville
 Anquetiville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Hirrent
 Canfaleu
 Caudebec-en-Caux
 Ducar
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Juniféges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailley-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Juniféges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geztrude
 Mauny
 Norville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Pélivie
 Quevillon
 Sables
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Eltan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Cobeline
 Tréquer
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	27/06/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-07-078/AT

Ambition 3	Tisser des liens entre les habitants et leur territoire
Objectif Stratégique 3.1.	Développer la connaissance du territoire et mieux la diffuser
Objectif Opérationnel 3.1.1.	Développer la connaissance du territoire
Analytique	

AVENANT N° 3 à la convention financière entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le CAUE 27

Vu la charte du Parc 2013-2028 ;

Vu le contrat de Parc 2018 – 2020 ;

Vu la délibération n°2018-11-135 créant le partenariat tripartite de l'OPP Vallée de Seine entre le Parc, le CAUE76 et le CenN ;

Vu la délibération n° 2019-05-036 modifiant la convention de partenariat par un avenant n°1 en associant le Centre Photographique de Rouen Normandie ;

Vu la délibération N° 2019-05-037 du 6 mai 2019 validant la convention financière 2019-2021 pour le fonctionnement de l'OPP entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le Centre photographique Rouen Normandie ;

Vu la délibération n°2021-06-074/2021 modifiant la convention financière du 06/05/2019 par un avenant n°1 concernant les montants des années 2020 et 2021 ;

Vu la délibération n°2022-09-087 modifiant la convention de partenariat de novembre 2018 par un avenant n°2 retirant le Centre Photographique Rouen Normandie au 31/12/2020 et intégrant le CAUE 27 ;

Vu la délibération n°2023-03-016 validant par un avenant n°3 la répartition définitive du FNADT 14187 et la répartition prévisionnelle de la convention financière 2022 Région ;

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE76), le Conservatoire d'espaces naturels Normandie (Cen N), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande portent la mise en œuvre de l'Observatoire Photographique des paysages de la Vallée de la Seine Normande.

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquefont
 Boumexville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foubec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouvill
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lendin
 Marais-Venier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Bleacerville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Sauveur-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Grenbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime

- Allouville-Bellefosse
- Anneville-Ambourville
- Anquetierville
- Auzébas
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bois-Himont
- Canteleu
- Caudecoc-en-Caux
- Duclos
- Hautot-sur-Seine
- Hérouville
- Heurteville
- Jumièges
- La Bouille
- La Cerlangue
- La Malherbe-sur-Seine
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Louvetot
- Maulévrier-sainte-Genrade
- Matny
- Meriville
- Notre-Dame-de-Biquetot
- Pelville
- Quevillon
- Sahurs
- Saint-Arnoult
- Saint-Aubin-de-Crétot
- Saint-Clair-sur-Monts
- Saint-Gilles-de-Crétot
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Maurice-d'Etelan
- Saint-Nicolas-de-Biquetot
- Saint-Nicolas-de-la-Haie
- Saint-Nicolas-de-la-Taïlle
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Vigor-d'Ymonville
- Saint-Wandrille-Rançon
- Tancerville
- Touffreville-la-Câble
- Touffreville-la-Corbeline
- Tréquareville
- Valleville-la-Rue
- Villeville
- Yainville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Eure

- Aizier
- Barneville-sur-Seine
- Berville-sur-Mer
- Bouquelon
- Boumerville
- Caumont
- Conteville
- Corneville-sur-Risle
- Etréville
- Foubeac
- Foumelot
- Haurville
- Honguemare-Guénouville
- La Haye-Aubrée
- La Haye-de-Routot
- Le Lendin
- Malais-Vernier
- Pont-Audemer
- Quillebeuf-sur-Seine
- Routot
- Saint-Aubin-sur-Caillecourt
- Saint-Mards-de-Blacerville
- Saint-Pierre-du-Vai
- Saint-Ouen-des-Champs
- Saint-Samson-de-la-Roque
- Saint-Sulpice-de-Grimbouville
- Saint-Thurien
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mare
- Tocqueville
- Toutainville
- Trouville-la-Haute
- Vieux-Port

Commune associée

- Sandouville

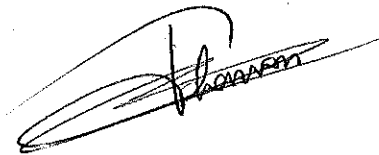
Des subventions ont été sollicitées auprès du Fond National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) et de la Région, dossier n°14 272.

Cet avenant vise à valider la répartition budgétaire prévisionnelle de la nouvelle enveloppe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- accepte l'avenant n°3 à la convention financière ;
- autorise le Président du Parc à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 4 juillet 2023



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENS ES	RECETTE S
	C/	C/



AVENANT 3 à la convention financière entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le CAUE27

Vu la délibération n°2018-11-135 créant le partenariat tripartite de l'OPP Vallée de Seine entre le Parc, le CAUE76 et le CenN.

Vu la délibération n° 2019-05-036 modifiant la convention de partenariat par un avenant n°1 en associant le Centre Photographique de Rouen Normandie ;

Vu la délibération N° 2019-05-037 du 6 mai 2019 validant la convention financière pour le fonctionnement de l'OPP entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le Centre photographique Rouen Normandie ;

Vu la délibération n°2021-06-074/2021 modifiant la convention financière du 06/05/2019 par un avenant n°1 concernant les montants des années 2020 et 2021,

Vu la délibération n°2022-09-087 modifiant la convention de partenariat de novembre 2018 par un avenant n°2 retirant le Centre Photographique Rouen Normandie au 31/12/2020 et intégrant le CAUE 27 ;

Vu la délibération n°2023-03-016 validant par un avenant n°2 la répartition définitive du FNADT 14187 et la répartition prévisionnelle de la convention financière 2022 Région ;

L'objet du présent avenant est de présenter la répartition prévisionnelle de la subvention de la Région/Etat n°14272 pour la période 2023.

L'article 2 -Budget est modifié comme suit :

Les quatre structures se sont entendues sur le budget prévisionnel 2023 lié à la convention financière Etat - Région n°14272 :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Etudes			Aides publiques (1) :		
coordination F. Mocquet		3 000,00 €	Union européenne	0,00 €	
			ETAT (FNADT)	63 878,00 €	41.86 %
			Collectivités locales et leurs groupements :		
Matériel			Département	0,00 €	
Stockage sur serveur dédiée		1 716,00 €	Région	63 878,00 €	41.86 %
nom de domaine		21,00 €	Communes ou groupement de communes	0,00 €	
impression livret 4 pages		2 000,00 €	Établissements publics	0,00 €	
pupitre exposition		1 500,00 €			
animation zigzag (matériel)		1 000,00 €			
Autres (2 et 3)			Autres (2)	0,00 €	
Fonctionnement CEN		28 310,00 €			
Fonctionnement CAUE 76		37 550,00 €			
Fonctionnement PnrBSN		24 570,00 €			
Fonctionnement CAUE27		33 550,00 €			
séminaire/colloque		6 000,00 €			
frais de reception		5 000,00 €			
stockage de l'exposition		2 000,00 €			
prestation accrochage de l'exposition		3 200,00 €			
conception des livrets accompagnants expo		1 200,00 €			
communication		2 000,00 €			
Sous-total :	0,00 €	152 617,00 €	Sous-total :	127 756,00 €	83,71%
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Autofinancement		
			Fonds propres CEN - temps dédié	0,00 €	0,00%
			Fons propre CEN - autre poste	1 307,81 €	0,86%
			Fonds propres Caue76 - temps dédié	7 510,00 €	4,92%
			Fons propre Caue76 - autre poste	1 734,67 €	1,14%
			Fonds propres PnrBSN - temps dédié	4 914,00 €	3,22%
			Fons propre PnrBSN - autre poste	1 135,04 €	0,74%
			Fonds propres Caue27 - temps dédié	6 710,00 €	4,40%
			Fons propre Caue27 - autre poste	1 549,88 €	1,02%

Sous-total :	0,00 €	0,00 €	Sous-total :	24 861,40 €	10,29%
TOTAUX	0,00 €	152 617,00 €		152 617,00 €	100,00%

Les frais de fonctionnement du CenN sont calculés comme suit :

	2023		
	coût journalier(A)	nb de jours travaillés(B)	Coût= A*B
Directeur	853,00	7,00	5 971,00
Ref OPP	710,00	10,00	7 100,00
communication et infographie	737,00	4,00	2 948,00
Responsable SI	631,00	1,00	631,00
chargé de mission Géomatique	583,00	20,00	11 660,00
Total			28 310,00

Les frais de fonctionnement du C.A.U.E 76 sont calculés comme suit :

	2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directeur	850,00	7,00	5 950,00
Ref. OPP	650,00	40,00	26 000,00
communication	600,00	6,00	3 600,00
secrétariat	400,00	5,00	2 000,00
Total			37 550,00

Les frais de fonctionnement du PnBSN sont calculés comme suit :

	2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directrice	663,00	7,00	4 641,00
responsable de pôle	436,80	7,00	3 057,60
ref. OPP	331,50	43,00	14 254,50
communication	365,30	3,00	1 095,90
sig			0,00
Secrétariat - comptabilité	253,50	6,00	1 521,00
Total			24 570,00

Les frais de fonctionnement du C.A.U.E 27 sont calculés comme suit :

	2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directrice	850,00	7,00	5 950,00
Ref. OPP	650,00	40,00	26 000,00
secrétariat	400,00	4,00	1 600,00
Total			33 550,00

Les coûts salariaux sont une moyenne faite des salaires des agents de même catégorie.

Article 3 – Dépenses

L'article 3 est modifié comme suit :

Le PnrBSN sollicitera le CenN, le CAUE27 et le C.A.U.E 76 en tant que prestataires pour leur ingénierie mise à disposition, et s'acquittera des sommes indiquées dans l'article 2, et ce, sur présentation d'une facture justifiant des temps de travail et prestations réalisées.

Article 4 – Recettes

L'article 4 est modifié comme suit :

Le PnrBSN recevra les subventions Région et FNADT ainsi que les subventions qu'il sollicitera pour leur quote-part aux 20 % non pris en charge par la Région et le FNADT, réparti suivant la règle d'autofinancement inscrite dans les tableaux à l'article 2.

A l'issue de la réalisation des actions clôturant les différents dossiers de financement, le PnrBSN émettra un titre de recette à l'encontre de chacune des structures, du montant indiqué à l'article 2.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Notre Dame de Bliquetuit
Le 4 juillet 2023

**Pour le Conservatoire d'espaces naturels
Normandie**

Le Président,

Luc DUNCOMBE

**Pour le Parc naturel régional des Boucles de la
Seine Normande**

Le Président,

Jacques CHARRON

**Pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de la Seine Maritime**

Le Président,

Vincent RENOUX

**Pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de l'Eure**

Le Président

Nicolas GAVARD-GONGALLUD